

16 mai 2008 -11:15

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2008

Annulation de la dette du Libéria

Contribution belge à l'annulation de la dette du Libéria par le Fonds monétaire international

Contribution belge à l'annulation de la dette du Libéria par le Fonds monétaire international

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la contribution belge au financement de l'annulation de la dette consentie par le Fonds monétaire international (FMI) au profit du Libéria.

Le 22 février 2008, le Conseil des ministres a confirmé son accord de principe du 9 novembre 2007 pour utiliser la part belge dans les réserves des comptes SCA-1 et *deferred charges adjustments* du FMI, pour le financement de la remise de dette en faveur du Libéria. La remise de dette doit permettre au Libéria de faciliter sa reprise économique. Cette annulation est financée en grande partie par le SCA-1 et des *deferred charges adjustments*, qui sont alimentés par tous les membres du FMI afin de couvrir les éventuelles pertes dues aux défauts de paiement. La part de la Belgique dans les réserves que le FMI libérera sera de 7,5 millions DTS (soit environ 8,2 millions d'euros).

Le FMI a demandé aux Etats membres d'utiliser ces moyens pour financer l'annulation de la dette du Libéria et a ouvert un compte spécial à cet effet sur le Liberia Administered Account.

SCA = Special Contingent Account

Deferred charges adjustments = ajustement des charges différées

DTS = droits de tirage spéciaux (l'unité de compte du FMI).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et
des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>